

CHAMPIONNAT DU HAINAUT INTERCLUBS ETE.

1. Participation

- 1.1 Le Championnat est réservé aux clubs de la Province de Hainaut et obligatoire pour les clubs ayant aligné 2 équipes à l'Interclubs d'Hiver 2021-2022.

2. Inscriptions et désistements

- 2.1 Les inscriptions et désistements sont reçus au plus tard le dimanche 29/5 par Email à petanque.hainaut@gmail.com.
- 2.2 La participation est gratuite.
Le désistement est sanctionné par une amende fixée annuellement par le Comité de Province.

3. Composition des équipes

- 3.1 Le C.H.I. MM&Mx se joue en équipe de trois triplettes + **un maximum de 3 réserves éventuelles, le nombre de dames étant limité à cinq par équipe.**
Quel que soit le cas de figure précisé ci-dessus, le nombre de joueur/joueuse non-résident est régi par le règlement la FBP-BPF, FBFP et PFV.
Ne sont pas admis les porteurs de la licence B
- 3.2 Le C.H.I. Dames se joue en équipe de trois **doublettes + un maximum de 3 réserves éventuelles.**
Quel que soit le cas de figure précisé ci-dessus, le nombre de joueuse non-résident est régi par le règlement la FBP-BPF, FBFP et PFV.
Ne sont pas admises les porteuses de la licence B
- 3.3 Les joueurs (ou joueuses) composant une équipe doivent être licencié(e)s dans un même club. Une triplette MM/Mx est formées de 3 ou 4 joueurs (ou joueuses); une doublette Dames est formée de 2 ou 3 joueuses, alignées librement. Les remplacements ne peuvent se faire qu'entre les parties.
- 3.4 Les joueurs et joueuses sont tenus de porter visiblement les signes distinctifs de leur club (vêtement ou survêtement de même texture et coloris, ainsi que l'insigne de leur club).
Dérogação peut être accordée par l'arbitre.

4. Formule

- LE CHAMPIONNAT DU HAINAUT INTERCLUBS se déroule conformément au Règlement International de Pétanque (R.I.P.), tel que paru dans sa dernière édition, sauf dérogação décidée par le Comité Exécutif.
- 4.1 Le C.H.I. débute à 9h00, validation des inscriptions jusque 8h45.
- 4.2 Le Championnat se déroule en 5 tours. Une triplette (doublette dame) ne peut rencontrer une triplette (doublette dame) d'un même club.
Tout remplacement dans les équipes par une réserve doit être signalé auprès de la table avant le début du tour.
- 4.3 Le classement s'établit suivant le nombre de victoires globales par club, tant chez les Messieurs que chez les Dames :
Le classement est établi en tenant compte des critères suivants :
a) nombre de victoires
b) différence entre points acquis et concédés
c) points acquis
d) tirage au sort éventuel.
- 4.4 Il sera remis un trophée au premier club de chaque catégorie.

5. Organisateur, lieu, date et heure

- 5.1 Le Championnat est organisé par PC DOUROIS H31
- 5.2 Il a lieu le DIMANCHE 19/06/2022
- 5.3 Il débute à 09h00.

6. Délégué fédéral, secrétariat, jury et arbitre

- 6.1 Le Délégué fédéral et les secrétaires sont désignés par le C.S.P.H.
- 6.2 L'arbitre est désigné par la C.P.A.
- 6.3 Le secrétariat est ouvert 1 heure avant le début de la compétition.
- 6.4 Le jury est composé du délégué fédéral, d'un secrétaire et de l'arbitre principal.

7. Qualification supérieure

- 7.1 Le Championnat Fédéral Interclubs se déroulera dans la province du Brabant le Dimanche 4/9/2022 au RPC PUC Adresse des pistes du club : rue Robert Scott, 14 - 1180 Bruxelles
- 7.2 Pour cette compétition, le nombre de clubs qualifiés dans la Province est fonction du quorum de participation aux Eliminatoires provinciales de l'année précédente.
- 7.3 Qualification : **le quorum attribué à la Province est de 4 équipes messieurs et 3 équipes dames**

8. Protection :

Au niveau de la province, aucune compétition n'est autorisée

9. Remarques

Les cas non prévus au règlement seront étudiés par le jury du jour, les décisions prises par celui-ci seront irrévocables. Le club organisateur et les participants s'engagent à respecter les règles sanitaires en vigueur.